



Franck RIESTER

Député-maire de Coulommiers,

Coprésident du Club parlementaire sur l'avenir de l'audiovisuel et des médias

Emmanuel HAMELIN

Conseiller régional,

Coprésident du Club parlementaire sur l'avenir de l'audiovisuel et des médias

Frédéric LEFEBVRE

Président d'honneur du Club parlementaire sur l'avenir de l'audiovisuel et des médias

Club parlementaire
Sur l'avenir de l'audiovisuel et des médias

Le financement des médias dans le projet de loi de finances 2011

Mardi 19 octobre 2010

Emmanuel HAMELIN, *Conseiller régional, Coprésident du Club parlementaire sur l'avenir de l'audiovisuel et des médias*

Bonjour à tous. Je vous présente les excuses de Frédéric LEFEBVRE qui n'a pas pu être parmi nous. J'adresse également tous nos remerciements à Patrice MARTIN-LALANDE, rapporteur spécial du budget des médias. Notre sujet est totalement d'actualité, puisque la discussion sur le projet de loi de finances a démarré hier à l'Assemblée nationale.

Franck RIESTER, *Député-maire de Coulommiers, Coprésident du Club parlementaire sur l'avenir de l'audiovisuel et des médias*

Bonjour à tous. Je remercie également Patrice MARTIN-LALANDE à qui je cède immédiatement la parole pour entrer dans le vif du sujet.

Patrice MARTIN-LALANDE, *Député du Loir-et-Cher, rapporteur spécial du budget des médias*

Merci de votre accueil. Pour commencer, je vais vous résumer ma pensée. S'agissant de l'audiovisuel public, j'estime que nous avons fait notre travail. En disant cela, je pense à la réforme en cours de l'audiovisuel extérieur et au nouveau FRANCE TELEVISIONS, également en cours. A ce jour, le financement du service public de l'audiovisuel est assuré comme il ne l'a jamais été. Cela vaut également pour RADIO FRANCE et pour ARTE. Au total, il y a lieu d'être satisfait en ce domaine, même si le chemin est encore long pour aller jusqu'aux objectifs fixés.

En revanche, je suis moins optimiste sur l'autre pilier du PAF qu'est le secteur privé. En effet, la télévision privée se trouve dans une situation dégradée, la seule exception étant la télévision payante. Cette télévision privée vit essentiellement de la publicité. Or, des évolutions structurelles sont à l'œuvre dans son secteur, avec la montée des chaînes thématiques et la concurrence de l'image sur les autres supports comme l'Internet. A cela s'ajoutent des problèmes conjoncturels avec la baisse des recettes publicitaires.

Comme je l'écrirai dans mon rapport pour la loi de finances 2011, la France doit faire attention à la fragilité du financement de l'audiovisuel privé. Il faut à cet égard rappeler une vérité simple : le secteur privé de l'audiovisuel n'a pas la même certitude de recettes que son homologue public. Cette vérité prend toute son ampleur aujourd'hui avec la baisse des recettes publicitaires.

S'agissant de l'audiovisuel public, les ressources se portent bien. Je pense à l'ex-redevance, rebaptisée contribution à l'audiovisuel public (CAP). L'indexation inscrite voilà deux ans de la loi portera cette contribution à 123 euros pour la métropole et 79 euros pour l'outre-mer.

La collecte de la contribution se passe également bien. Je rappelle à ce propos que nous avons révisé le mode de collecte en adossant cette collecte à la taxe d'habitation, ce qui génère cent millions d'euros d'économies chaque année. Voilà une réforme durablement économique dont nous pouvons nous féliciter.

Lors de cette réforme introduisant la CAP, des inquiétudes avaient néanmoins percé sur la question de savoir si les ressources seraient au bon niveau. A ce titre, j'avais proposé une clause de garantie de recettes pour l'audiovisuel public. Cette clause est désormais régulièrement inscrite dans les projets de loi de finances. Elle garantit une compensation par le budget de l'Etat en cas de recettes insuffisantes de la contribution, à hauteur du montant prévu par le contrat d'objectifs et de moyens.

Autre point important pour les ressources de l'audiovisuel public : la compensation des pertes de recettes liées à la suppression de la publicité après vingt heures sur FRANCE TELEVISIONS. Cette compensation s'est mieux déroulée que prévu, car FRANCE TELEVISION a collecté davantage de recettes publicitaires en 2009 et 2010 que ce qu'anticipait le contrat d'objectifs et de moyens. Dans ce contexte, le gouvernement a souhaité qu'une large partie de l'excédent soit laissée à FRANCE TELEVISIONS, de façon à permettre un désendettement et un retour à l'équilibre plus rapides du groupe.

Qu'en est-il pour l'avenir ? Deux chantiers sont prévus pour FRANCE TELEVISIONS. Le premier est le basculement vers le numérique à la fin novembre 2011. Le second est le projet de suppression de la publicité diurne. S'agissant de cette suppression, de nombreux députés et sénateurs pensent, comme moi, qu'il serait possible de la différer en raison de la conjoncture économique et du niveau d'endettement de l'Etat. De fait, cette suppression de la publicité coûterait cher à l'Etat, puisque celui-ci devrait compenser la perte de recettes pour FRANCE TELEVISIONS. Plusieurs travaux ont été menés à ce sujet. Je pense à la commission présidée par Michèle TABAROT et Jean-François COPE, mais aussi à un travail du Sénat. Nous sommes pour l'essentiel sur la même position.

J'ai pour ma part déposé, avec Gilles CARREZ, un amendement dans la loi de finances. Celui-ci prévoit un moratoire de cinq ans avant la suppression de la publicité en journée sur FRANCE TELEVISIONS. Cette durée de cinq ans me paraît justifiée, car elle permettrait de ne pas changer les règles du jeu en cours de mandat du président de FRANCE TELEVISIONS. Il me semble plus logique que Rémy PFIMLIN accomplisse tout son mandat dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens qui sera signé au début de 2011. J'ajoute que nous devrions être sortis de la crise d'ici cinq ans, ce qui nous permettra d'y voir plus clair sur les recettes publicitaires.

En résumé, cet amendement permettrait la suppression de la publicité diurne sur FRANCE TELEVISIONS à compter de janvier 2016. S'il était voté, les recettes liées à la publicité en journée de FRANCE TELEVISIONS seraient maintenues d'ici là. Elles s'ajouteraient aux recettes liées aux parrainages en soirée, à la publicité sur Internet ou encore aux décrochages de FRANCE 3 et FRANCE O. En outre, la régie publicitaire de FRANCE TELEVISIONS serait maintenue.

Que se passerait-il si FRANCE TELEVISIONS continuait d'encaisser des recettes publicitaires supérieures aux prévisions du contrat d'objectifs et de moyens ? A mon sens, la règle du jeu fixée par l'Etat actionnaire dans ce contrat doit s'appliquer à toutes les recettes et à toutes les dépenses. C'est pourquoi j'ai déposé un amendement à la loi de finances visant à ce que la compensation par l'Etat des pertes de recettes publicitaires en soirée soit ajustée en fonction des autres recettes publicitaires. En cas d'excédent, cette compensation serait donc réduite. Au total, la somme des recettes publicitaires, de la redevance et de la contribution de l'Etat devrait être au niveau prévu par le contrat d'objectifs et de moyens. Ce serait donc tout le contrat d'objectifs et de moyens, mais rien que ce contrat. Il n'y a pas de raison que les éventuels excédents de recettes publicitaires soient de l'argent de poche pour FRANCE TELEVISIONS.

Les détracteurs de cette mesure diront qu'elle ne motivera pas FRANCE TELEVISIONS et sa régie. J'entends l'objection, mais je souligne que le contrat d'objectifs et de moyens n'est pas gravé dans le marbre. Il peut vivre et évoluer sous forme d'avenant. Ainsi, en cas de nouveau besoin justifié, il serait possible que l'Etat et FRANCE TELEVISIONS conviennent de recettes nouvelles. A ce titre, le montant global des recettes visées pour FRANCE TELEVISIONS serait revu à la hausse et une partie des éventuels excédents de recettes publicitaires serait laissée au groupe.

En synthèse, l'objectif de cet amendement est que le contrat d'objectifs et de moyens soit respecté, sachant que ce contrat a été construit par les deux parties et qu'il a été validé par le CSA et le Parlement. J'espère que cet amendement sera voté, sachant que je bénéficie du soutien du rapporteur général du budget et de nombreux parlementaires.

J'en viens maintenant à la question du secteur privé. J'ai déposé avec d'autres parlementaires un amendement visant à limiter, comme l'année précédente, le taux de la perception de la taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire. Il s'agit de tenir compte de la conjoncture économique en contenant l'augmentation de ce taux qui était initialement prévue. L'amendement que j'ai déposé propose ainsi un taux de 0,25% du chiffre d'affaires pour la TNT et de 0,50% pour les chaînes historiques. J'ajoute que ce dispositif serait en place pour cinq ans, soit pendant toute la durée du maintien de la télévision de jour sur FRANCE TELEVISIONS.

Alain WEILL, *Groupe NEXTRADIOTV*

Patrice MARTIN-LALANDE propose de maintenir à 0,25% le taux de la taxe visant à financer l'audiovisuel en ce qui concerne la TNT. Cela me semble particulièrement justifié. C'est

juste, car la publicité sera maintenue en journée sur FRANCE TELEVISIONS. D'autre part, nous assumons depuis plusieurs mois de nouvelles charges. Je citerai à cet égard l'exemple des sites supplémentaires visant à améliorer la couverture. La logique économique de cet effort n'est pas toujours facile à trouver, mais il n'empêche que nous allons financer, avec d'autres chaînes, 1.600 sites supplémentaires non prévus dans nos charges initiales. D'autres efforts ont été consentis avec beaucoup de bonne volonté. Je pense au financement du sous-titrage pour les sourds et malentendants, véritable progrès pour la télévision. Dans ces conditions, il faut que nous soyons encouragés. Nous ne pouvons pas supporter à la fois des charges nouvelles et de nouvelles taxes.

Appliquer une taxe réduite de 0,25% sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes de la TNT est d'autant plus justifié que celles-ci sont toutes déficitaires, à la différence des chaînes historiques qui sont toutes bénéficiaires. En ce qui concerne NEXTRADIOTV, nous avons l'objectif que notre chaîne TNT soit bénéficiaire en 2011. C'est tout à fait possible, mais c'est aussi indispensable, surtout pour un groupe indépendant comme le nôtre. A cet égard, nous sommes particulièrement vigilants à ce que les obstacles réglementaires placés sur notre route demeurent franchissables.

Frédéric GOLDSMITH, APC, Association des producteurs de cinéma

Merci à Patrice MARTIN-LALANDE pour toutes les précisions qu'il nous a apportées. Nous sommes très sensibles à l'objectif d'un financement pérenne du service public de la télévision.

Par ailleurs, nous saluons l'effort consenti sur la TVA applicable aux fournisseurs d'accès et sur la contribution des distributeurs de services de télévision au CNC. Nous soutenons ces efforts, bien conscients des débats qu'ils ont suscité et de l'arbitrage final du Président de la République. Il s'agit pour nous d'un thème crucial, car c'est le modèle français du cinéma qui est en cause. Il en va de la créativité et de toute une série de conséquences sur la création cinématographique.

Il y a également des mesures importantes. Nous avons accepté la réduction de l'avantage fiscal sur les SOFICA. C'est un partage de l'effort. Dans le même temps, nous nous félicitons que l'enveloppe n'ait pas été réduite, car les SOFICA sont un outil essentiel pour la production et notamment pour l'aide à la production. Elles constituent une véritable ressource d'emploi. En bref, les SOFICA ne sont pas de purs avantages fiscaux. Ce sont aussi la traduction d'investissements et de prises de risque.

Philippe MOGEST, VIRGIN MOBILE

Je souhaite évoquer le projet que nous avons en commun avec TDF. Ce projet vise à offrir des services de télévision mobile personnelle (TMP). Il est gravement affecté par le projet visant à supprimer le taux réduit de TVA sur les services de télévision lorsqu'ils sont packagés avec d'autres services. Notre programme de TMP s'en trouve largement questionné aujourd'hui, car les dispositions fiscales envisagées remettent en cause son équilibre économique. De fait, notre projet de faire bénéficier des services de télévision sans augmenter le tarif au détail reposait en partie sur un taux réduit de TVA.

Michel AZIBERT, TDF

Je ne peux qu'abonder dans ce sens en rappelant que le démarrage de la TMP est extrêmement fragile. Un système s'était mis en place avec le distributeur VIRGIN MOBILE et l'industriel TDF qui acceptait de prendre le risque de l'investissement sur le réseau. A ce titre, la mesure la TVA est négative, surtout qu'elle répond à d'autres problématiques comme la nécessité de freiner l'effet d'aubaine de l'usage de la télévision sur 3G. Cette mesure va probablement porter un coup fatal au démarrage de la TMP. Nous avons engagé des discussions avec le gouvernement. Un soutien du Parlement nous serait extrêmement utile.

Patrice MARTIN-LALANDE, *Député du Loir-et-Cher, rapporteur spécial du budget des médias*

Je concède bien volontiers qu'il y a un problème. Vous aviez courageusement prévu de vous lancer dans la TMP avec un modèle économique qui se trouve remis en cause par cette nouvelle disposition. Je précise tout de même que la disposition envisagée ne consiste pas en une disparition complète de la TVA réduite. Seul le principe de 50% disparaît. En revanche, des taux réduits pourront être pris en compte en fonction de certains éléments.

Je dis clairement qu'il faut aider le démarrage de la TMP. Je dis également que nous n'avons pas intérêt à nous enfermer dans un seul mode de diffusion de la télévision par les télécoms et la 3G. La réussite du démarrage de la TMP est donc de l'intérêt de tous. C'est un intérêt général. Reste à savoir comment faire pour que l'avantage qu'avaient connu les opérateurs s'étant lancé avant vous ne vous soit pas retiré au moment de votre entrée sur le marché. Je n'ai pas de réponse à donner, mais je suis ouvert à la discussion. Si vous avez des solutions, nous sommes preneurs. Nous essaierons de regarder cela avec le gouvernement d'ici à la fin du vote de la loi de finances.

Jamal HENNI, *LA TRIBUNE*

Ma question concerne la TVA sur les FAI. Le projet tel qu'il est conçu est porteur de plusieurs effets pervers. Le premier est que les FAI pourraient se remettre à vendre la télévision séparément pour continuer à bénéficier de la TVA réduite. Deuxièmement, les FAI ont abonné un grand nombre de clients à la télévision, même s'ils ne l'utilisent pas en réalité, pour bénéficier du taux réduit de TVA. Rien ne les empêchera de faire l'inverse demain, en se mettant à considérer que seule une petite partie de leurs clients sont abonnés à la télévision. Cela se traduirait par une baisse de l'assiette du COSIP. Comment se prémunir contre ces effets pervers ?

Patrice MARTIN-LALANDE, *Député du Loir-et-Cher, rapporteur spécial du budget des médias*

Vous nous demandez si nous avons songé à tous les effets pervers. La réponse est non, en tout cas en qui nous concerne. Bercy l'a peut-être fait. De toute manière, l'inventivité « perverse » des futurs utilisateurs du dispositif sera toujours plus grande que celle du Parlement... Plus sérieusement, je tiens à répéter la règle : il ne s'agit pas de la suppression du taux réduit, mais du principe du 50% automatique. Il est légitime de remettre en cause cet avantage, compte tenu de l'état actuel des finances publiques. Pour autant, il sera toujours possible d'appliquer le taux réduit pour la partie du forfait qui relèvera de la télévision, tel qu'on pourra le prouver avec les droits acquittés ou en cas d'offre d'abonnement séparé à la télévision. L'idée est simplement de remettre à sa vraie place la part de la prestation télévisée dans le forfait. Sans cela, la dépense fiscale pour 2011 aurait été de 1,1 milliard d'euros.

Alain WEILL, *Groupe NEXTRADIOTV*

Nous avons été de fervents défenseurs de la TMP lorsque le projet a été lancé. Par la suite, ne voyant rien venir, nous avons changé notre fusil d'épaule. Aujourd'hui, la TMP existe en 3G et fonctionne bien. Le wifi se diffusant, l'accès à la TMP est de plus en plus facile. C'est pourquoi nous avons basculé vers le wifi et la 3G.

Nous pensons qu'il en va de même pour la radio numérique. Cela fait trop longtemps que cela dure, et la technologie évolue. A ce jour, il existe des supports numériques pour la radio. Je pense à l'application SONIO qui est aussi facile d'utilisation qu'un transistor. Là encore, les décisions n'étant pas assez rapides, la communauté choisit des technologies qui fonctionnent très bien.

Franck RIESTER, *Député-maire de Coulommiers, Coprésident du Club parlementaire sur l'avenir de l'audiovisuel et des médias*

Nous avons tout de même un problème de bande passante qui nous impose d'alléger les flux, sauf à mettre en cause la neutralité du Net avec une gestion technique des bandes passantes.

Léonidas KALOGEROPOULOS, *NRJ*

Merci pour tous les exposés préalables sur la question de la taxe audiovisuelle. Nous avons eu plusieurs échanges avec l'exécutif sur cette question. Nous avons pu rencontrer tous les membres de l'exécutif concernés. Des représentants des cabinets sont d'ailleurs parmi nous. Je profiterai donc de leur présence pour développer nos arguments sur la nécessité d'aménager cette taxe.

Certes, on anticipait un arrêt de la publicité en journée sur FRANCE TELEVISIONS. C'était particulièrement important pour les chaînes de la TNT, car les tarifs et les cibles de la publicité en journée correspondent à ceux de la TNT. Par conséquent, nous attendions un réel report. Dans ces conditions, nous avons l'impression que nous allons devoir payer la taxe sans pour autant bénéficier du gain que nous escomptions.

D'autre part, le différentiel de taxe entre la TNT et les chaînes historiques nous paraît justifié, notamment parce que la TNT ne couvre pas tout le territoire. Si le taux de la taxe baisse pour les chaînes historiques, il est naturel que le différentiel soit maintenu pour les chaînes de la TNT.

Reste la question des sommes concernées. Ce que les chaînes de la TNT versent avec cette taxe ne représente même pas l'épaisseur du trait, du moins au regard du budget de FRANCE TELEVISIONS. En revanche, c'est majeur pour l'économie des chaînes de la TNT. Ces sommes peuvent représenter le coût d'une série diffusée sur six mois (quelques dizaines de milliers d'euros). Ce n'est pas possible pour des chaînes qui ne sont pas encore à l'équilibre et dont les cinq principaux groupes cumulent 400 millions d'euros de pertes.

Enfin, n'oublions pas qu'il existe un effet d'optique sur le poids des chaînes de la TNT. On dit qu'elles ont globalement pris 15% de part d'audience et que tout va bien. C'est peut-être vrai mais, dans la réalité, plus de la moitié de cette part d'audience est représentée par les filiales de TF1 et M6 (W9, TMVC, NT1). Les autres chaînes, quant à elles, se partagent l'autre moitié, sachant qu'elles ne peuvent pas s'appuyer sur de grands groupes.

Franck RIESTER, *Député-maire de Coulommiers, Coprésident du Club parlementaire sur l'avenir de l'audiovisuel et des médias*

Vous défendez les intérêts de la TNT et c'est bien normal. Néanmoins, gardez à l'esprit que le paysage audiovisuel français est un tout. En tant que parlementaires, nous devons garantir un équilibre global où chacun trouve sa place. Face au rapporteur de la loi de télévision du futur de 2007, il serait difficile de ne pas reconnaître tous les efforts de l'Etat et du législateur pour faire exister les chaînes de la TNT. Des investissements massifs sont consentis pour permettre à tous nos compatriotes d'accéder à la TNT. Faut-il rappeler que la publicité sur FRANCE TELEVISIONS a été supprimée après vingt heures ? Même si l'effet d'aubaine a pu être moins élevé que prévu, personne ne peut nier qu'il y a eu des conséquences favorables pour les chaînes privées et notamment celles de la TNT. J'ajoute que la loi a libéralisé la réglementation de la publicité, ce qui a forcément bénéficié à toutes les chaînes, y compris celles de la TNT. En résumé, nous entendons bien le message d'Alain WEILL et de Léonidas KALOGEROPOULOS, mais nous rappelons une vérité : l'Etat français investit massivement pour permettre à un paysage audiovisuel varié de se développer. J'ajoute que les députés qui ont tant travaillé pour cela aimeraient parfois entendre quelques remerciements.

Patrice MARTIN-LALANDE, *Député du Loir-et-Cher, rapporteur spécial du budget des médias*

J'entends le message. Regardons le niveau des deux taxes qui vont au budget général et permettent de financer la perte de recettes publicitaires de FRANCE TELEVISIONS. Cela conduit à se demander s'il faut rester sur ce genre de dispositifs ou s'il faut évoluer, comme certains d'entre nous ont pu le souhaiter il y a quelques années.

J'ai déposé un amendement pour ouvrir la conversation sur ce thème. Il s'agirait d'instaurer une taxe sur l'électronique grand public dit « brun ». Cette électronique est essentiellement liée à la télévision et presque tous ses produits sont importés de très loin. De plus, son prix baisse fortement d'année en année. Dans ces conditions, l'idée serait d'orienter la ponction en faveur de l'audiovisuel public vers ce genre de matériels. Cela peut être relativement indolore pour les consommateurs, compte tenu de la baisse des prix. Cette solution éviterait en outre de faire peser la ponction sur les opérateurs français, comme c'est actuellement le cas.

Il faudra rouvrir le débat, d'autant qu'à ce jour, seule la moitié de la perte de recettes publicitaires de FRANCE TELEVISIONS est compensée par les deux taxes. Sans oublier que Bruxelles examine le près l'une de ces deux taxes.

Yohann BENARD, *Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, cabinet de Christine LAGARDE*

Concernant la taxe sur la publicité à la télévision, nous avons vu vos amendements, Monsieur le Député. Nous dégagerons sans doute un terrain d'entente, car vous proposez un geste, ce que nous recherchons justement.

En réalité, il faut distinguer deux problématiques : celle de la télévision et celle des FAI, dont les modèles économiques respectifs sont très différents. Ces deux problématiques doivent rester déconnectées.

J'en profite pour dire que la taxe FAI contestée par Bruxelles est, du point de vue du gouvernement, totalement conforme au droit communautaire et en particulier le Traité de Rome. Le gouvernement la défendra donc, y compris s'il faut aller devant la Cour de Justice.

S'agissant de l'amendement produits bruns, il soulève une problématique de consommation. Le gouvernement sera donc particulièrement attentif. La position gouvernementale n'étant pas encore arrêtée, je n'en dirai pas plus.

A propos du triple play et de la TVA sur les prestations en ligne, je répondrai à la question de Jamal HENNI : les FAI ne vont-ils pas modifier leur packaging pour échapper à la modification des règles de TVA ? Bercy a bien sûr réfléchi à cette question. A mon sens, les FAI devront réussir à facturer le service de télévision qui ne l'est pas encore aujourd'hui s'ils souhaitent sortir une partie de leur assiette. Prenons un exemple : si la télévision est facturée dix euros dans un abonnement à trente euros, aucun consommateur n'y souscrira, car la télévision se capte gratuitement par ailleurs. Un FAI qui ferait ce choix verrait son chiffre d'affaires baisser de dix euros par client. Voilà le genre de calculs qui nous ont conduit à considérer que le risque était faible. En outre, le régime d'imposition ne dépendra pas de la part de télévision payée : ce régime ne changera pas si un FAI déclare qu'il a plus ou moins de télévision dans son offre triple play.

Pour finir, je reviendrai sur la TVA sur la presse en ligne. Je comprends bien les amendements déposés, mais nous n'avons aucune possibilité de modifier le dispositif. Nous sommes contraints par le droit communautaire. J'ajoute que ce régime a déjà été tiré très au-delà du strict droit communautaire.

Patrice MARTIN-LALANDE, *Député du Loir-et-Cher, rapporteur spécial du budget des médias*

Je n'avais pas parlé de cet amendement que je dépose chaque année sur l'égalité de traitement entre la presse en ligne et la presse papier. Il serait particulièrement souhaitable que les contenus presse sérieux trouvent toute leur place sur Internet sans être pénalisés par un taux de TVA de 19,6% incomparable aux 2,1% appliqués à la presse papier. Je sais qu'une directive européenne bloque à 19,6% le taux de la TVA sur les services en ligne, mais j'espère que l'Europe évoluera pour favoriser l'accessibilité de la presse en ligne, sachant qu'un rendez-vous est prévu en 2015 sur ces questions. Un taux inférieur à 19,6% sur la presse en ligne favoriserait les ventes de ces prestations qui souffrent déjà beaucoup de la concurrence des offres gratuites.

Franck RIESTER, *Député-maire de Coulommiers, Coprésident du Club parlementaire sur l'avenir de l'audiovisuel et des médias*

Merci à Yohann BENARD de nous avoir fourni l'éclairage du gouvernement. J'ajouterai que nous avons eu beaucoup de débats, dans le cadre de la commission COPE, sur les recettes susceptibles de financer la suppression de la publicité après vingt heures sur FRANCE TELEVISIONS. La grande majorité des membres de la commission avait tranché pour la taxe TELCO. Je suis donc ravi d'entendre que le gouvernement va continuer à défendre cette taxe, dont la validité juridique nous paraît solide. Au passage, sachez que les membres de la commission COPE avaient également écarté la taxe sur les produits bruns, en raison de son poids sur la consommation.

Frédéric DEJONCKHEERE, *SFR*

La question de la TVA sur les services de télévision se pose très clairement avec le développement de la vidéo à la demande, d'autant plus que le Luxembourg accepte un taux de TVA anormalement réduit (12%) pour iTunes. Il n'est pas acceptable que l'Europe bloque sur ce point et que nous pâtissions dans le même temps de distorsions de concurrence. Selon moi, il faut clairement baisser le taux de TVA pour dynamiser le marché.

Concernant la taxe sur produits bruns, nous serions très heureux, Monsieur le Député, de faire partie de la conversation sur ce sujet. C'est un thème compliqué mais crucial, car les terminaux sont désormais incontournables dans l'économie générale de l'Internet.

De la salle

(hors micro) La taxe sur les produits bruns, c'est la copie privée...

Jamal HENNI, *LA TRIBUNE*

Concernant la TVA, j'invite Monsieur BENARD à regarder ce que fait NUMERICABLE. Cet opérateur vend séparément la télévision et l'Internet / téléphone. Ses offres ne sont pas à quinze euros pour l'un et l'autre, mais à trente euros pour la télévision et trente euros pour le téléphone / Internet. Néanmoins, sur cette base, une ristourne est appliquée en cas de souscription aux deux offres, ce qui permet de facturer le triple play à trente euros.

Yohann BENARD, *Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, cabinet de Christine LAGARDE*

Certains services de télévision sont payants et d'autres font partie de packages. Les abonnements qui contiennent des services ayant une valeur marchande resteront soumis au taux actuel de 5,5%, tandis que les abonnements triple play passeront à 19,6%. Seuls les services de télévision ayant une réelle valeur marchande peuvent être facturés séparément. Ce n'est pas le cas dans les offres

triple play, où toutes les chaînes sont gratuites par ailleurs. Autrement dit, le modèle de NUMERICABLE n'est pas transposable. Nous voyons mal des opérateurs réussir à faire payer les consommateurs pour des chaînes accessibles gratuitement. S'ils y parvenaient, nous pourrions modifier la loi.

Christian KERT, *Député des Bouches-du-Rhône*

Notre loi de 2009 est adaptable, ce qui est relativement rare. Cette loi était bâtie sur deux taxes qui ont beaucoup évolué. Concernant la taxe publicité, un consensus se dégage pour sa stabilisation à 0,50%. Personnellement, je m'interroge sur la différenciation 0,50% / 0,25 % entre les chaînes historiques et la TNT. Ne faudrait-il pas considérer que les échelles historique et numérique sont identiques, dès lors que nous nous apprêtons à vivre un basculement vers le tout numérique ? Il faudra traiter cette question de l'uniformité.

S'agissant de la publicité de jour sur FRANCE TELEVISIONS, nous avons tous bien compris que nous allons vers sa pérennisation. Cela va nécessiter des efforts de normalisation de FRANCE TELEVISIONS, notamment pour le parrainage des programmes courts. En effet, les patrons de chaînes privés nous font à bon droit remarquer que les évolutions ont été nombreuses depuis le vote de la loi. Ils ne souhaitent pas que cela soit à leur détriment. Il y a là un nouvel équilibre à trouver, sur lequel la nouvelle équipe de FRANCE TELEVISIONS est tout à fait d'accord.

Pour l'avenir, nous devons d'ores et déjà nous interroger sur ce que sera la télévision connectée, car elle va transformer la production des images et sans doute la chaîne des droits. Or, nous y avons peu réfléchi à ce jour. Ce sera selon moi le prochain chantier à ouvrir après le vote de la loi de finances.

S'agissant de la taxe sur les produits bruns, certains professionnels ne s'y opposent pas, au motif que de nombreux fournisseurs sont étrangers. Il y a là une réflexion à conduire entre professionnels et parlementaires.

En résumé, je pense qu'il y aura quelques pistes radicalement nouvelles à explorer à l'issue du vote de la loi de finances. Je ne préconise pas une nouvelle loi sur la « liberté de la communication », mais une réelle adaptation de la loi de 2009 aux nombreuses évolutions que nous avons connues.

Emmanuel HAMELIN, *Conseiller régional, Coprésident du Club parlementaire sur l'avenir de l'audiovisuel et des médias*

Je suis d'accord avec Christian KERT. Nous avons d'ailleurs souvent tous été d'accord sur de nombreux sujets, ce qui est bon signe lorsqu'il est question de fiscalité dans les médias. Pour autant, force est de constater que les considérables évolutions technologiques et d'offre nécessitent de réfléchir au bon équilibre fiscal à trouver. Nous le voyons au Parlement, où des textes sortent et arrivent. En tant que parlementaires, nous cherchons systématiquement l'équilibre et le consensus. A ce titre, sachez que la vocation du Club est précisément d'alimenter la réflexion des parlementaires. Je vous invite donc à nous faire parvenir toute contribution écrite, en sus des contributions orales que vous avez pu livrer aujourd'hui. J'invite notamment le SIMAVELEC à nous faire part de sa position sur les produits bruns.

Arnaud BRUNET, *SONY, SIMAVELEC*

(hors micro) Nous sommes une cible idéale...

Emmanuel HAMELIN, *Conseiller régional, Coprésident du Club parlementaire sur l'avenir de l'audiovisuel et des médias*

Nous aurons l'occasion d'en reparler. Nous prenons une dernière question avant de laisser Patrice MARTIN-LALANDE conclure.

Aurélien POZZANA, *AFFAIRES PUBLIQUES CONSULTANTS*

Christian KERT en appelle à une uniformisation des régimes applicables aux chaînes historiques et de la TNT. Je dirai que les chaînes de la TNT aspirent naturellement à être traitées comme les autres. Mais laissons-les atteindre leur équilibre économique pour cela. D'ici là, ne freinons pas leur croissance. Si le taux de la taxe doit baisser, il faut une équité.

Patrice MARTIN-LALANDE, *Député du Loir-et-Cher, rapporteur spécial du budget des médias*

Merci de votre invitation. Merci des échanges que nous avons pu avoir, dont je souhaite qu'ils soient suivis d'autres. N'hésitez pas à nous envoyer vos contributions écrites. Nous devons en permanence faire du sur-mesure et inventer de nouvelles solutions. C'est difficile, mais c'est la rançon de la fantastique mutation que nous connaissons. Ne nous plaignons pas de devoir nous adapter pour assurer le financement des contenus auxquels nous sommes tous attachés. Telle est la démocratie numérique. Merci à tous.